

**RÉPERTOIRE  
DES TERRES AGRICOLES MENACÉES  
EN VAUCLUSE**

Mise à jour du 18 juin 2020

**CAVAILLON**

Zone ZAC des Hauts Banquets dite «Natura'Lub», Le Camp, Le Bout des Vignes

..... Pages 2 et 3

**COURTHEZON ET JONQUIÈRES**

Extension de la zone d'activités de Grange Blanche

..... Pages 4 et 5

**COUSTELLET**

ZAC et zone résidentielle dites « du Moulin d'Oise » et déviation

..... Pages 6 et 7

**ENTRAIGUES SUR LA SORGUE**

Quartier du Plan : 170 ha menacés

..... Pages 8 et 9

**PERTUIS**

Plaine et coteaux : 235 ha menacés

..... Pages 10 et 11

**SARRIANS**

ZAD la Gayère

..... Pages 12 et 13

**LE THOR**

"Moulins Soufflet" 4 ha menacés dont 2 déjà en cours d'artificialisation -

..... Pages 14 et 15

# VAUCLUSE-CAVAILLON :

## Zone ZAC des Hauts Banquets dite «Natura'Lub», Le Camp, Le Bout des Vignes

### CONSTAT :

La communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse s'apprête à installer sur des terres agricoles une zone d'aménagement concertée sur, à terme, une superficie de 120 hectares.

#### 1) Plan de la zone :



#### 2) Descriptif de la zone :

La Zac des Hauts Banquets se situe à Cavaillon dans la zone tampon entre la zone du Camp à l'ouest et au Nord-Ouest en partie dédiée déjà à de petites entreprises et les parties Sud Est et Est qui comportent encore des parcelles classées en zone agricoles. Cette zone bénéficie d'un accès et des infrastructures routières de qualité, permettant de rejoindre l'autoroute A7 directement.

##### a) Situation géographique :

Au Sud-Est de Cavaillon. Le quartier des Hauts Banquets / la Voguette est situé presque en limite avec la commune de Cheval-Blanc, proche du massif du Luberon. Cavaillon fait partie du Parc Naturel Régional du Luberon (PRNL).

##### b) Hectares menacés :

###### a) Nombre d'hectares: 46.1 ha (dans la 1ère phase du projet)

selon l'arrêté préfectoral «autorisation environnementale unique» daté du 02/04/2019.

###### b) Nature de la menace:

Le projet de ZAC à vocation économique est porté par la communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse, comprenant 16 communes. La zone est devenue constructible suite à la révision du PPRi rendue possible par la construction de la digue des Iscles de Milan et par le PLU approuvé le 04/04/2019 et qui permet une **occupation des sols à 60% sur les Banquets et à 100% sur les 2 autres secteurs**. Autrefois dénommée « La Voguette » elle a été rebaptisée «Natura'Lub». Le projet Natura'Lub se dit un projet basé sur la naturalité accueillant sur 40% de la surface cessible (34.7 ha) des **entrepôts pour de la logistique 4.0**.

##### c) Caractéristiques :

Cette zone est constituée de terrains alluvionnaires très accessibles quasi plats de qualité agronomique élevée, ils sont irrigués par un réseau de canaux et de fioles ou irrigables depuis des siècles. Ils sont à proximité immédiate de la nappe phréatique durancienne. Les terres agricoles sont devenues incultes depuis plus de 5 ans, entretenues par des bergers.

##### d) Quel(s) type(s) de production(s) agricole(s) ?

Maraîchage (IGP melon de Cavaillon en cours de finalisation), arboriculture fruitière, prairies de fauche irriguées, pâturages.

#### e) Biodiversité existante (faune/flore) :

On trouve des libellules bleues ou rouges, chauves-souris, couple de buses, faucons crécerelle, petits rongeurs, crapauds dans les ruisseaux d'arrosage, hirondelles, papillons, araignées épeire, divers petits oiseaux dont grimpeur, roitelet. Quelques vieux arbres dont un platane abritant un nid de chouettes (cf étude d'impact) restes de parcelles de fruitiers à l'abandon depuis plus de 5 ans (pommiers, pruniers).

Des haies de cyprès et de feuillus avec de nombreux arbustes fruitiers (fusains, pruniers, viorne-tin,) ponctuaient cette zone, des prairies irriguées à flore très diversifiée avec foin composé de graminées et plantes à fleurs (dont bouton d'or, carotte sauvage, achillée mille-feuille, plantain, centaurée scabieuse, aigremoine eupatoire, scabieuse des champs, gesse, mélilot, gaillet, rumex, vesce jarosse, trèfle, sauge des prés etc ) + une flore typique des canaux d'arrosage avec salicaire, coronille variée, menthe aquatique etc

#### 3) Actions citoyennes déjà engagées :

Depuis 2007 plusieurs collectifs se sont constitués pour faire face à ce projet initié au départ pour le développement d'une zone commerciale de Immochan. Des manifestations, pétitions ont eu lieu depuis 2009 puis en 2013, 2014, avec l'occupation de la ferme de la Voguette en 2016. Une conférence de presse a été réalisée en mai 2019.

Un recours gracieux a été initié par l'asso Foll'avoine, envoyé en RAR en préfecture fin mai 2019 contre l'autorisation environnementale unique prise par le préfet rejet tacite de ce recours.

#### 4) Soutiens reçus :

Confédération paysanne, foll'avoine, gilets jaunes, D3P, EELV, Avec

### PROPOSITIONS

#### 5) Quel(s) projet(s) alternatif(s) pour la zone ?

Maraichage ? Activité agronomique à haute valeur environnementale ? Melonnières IGP ? Pépinière de variétés anciennes de melons pour conserver la biodiversité de cette espèce? Prairies de fauche? Blé de qualité pour la filière en cours de construction pain du Luberon? Autre ? Le collectif Sauvons nos terres 84 souhaite construire un projet alternatif au bétonnage et se veut force de propositions, alliant écologie, environnement, emploi, alimentation saine et agriculture durable, réaliste et économiquement viable.



Zone de Hauts Banquets, vue sur le Luberon aout 2019



Canal d'irrigation et haie aout 2019

#### 6) Information complémentaire :

Beaucoup d'argent public utilisé par la communauté de communes pour le rachat des terrains à Immochan, le règlement du PLU oblige à un seul aménageur pour l'entièreté de la ZAC des Hauts Banquets et interdit les bâtiments à usage agricole ou forestier; la Zone des banquetts est la moins urbanisée des 3 secteurs de la ZAC elle ne comporte plus que des terres en friche.

#### 7) Contacts locaux :

**Nom(s)** association Foll' Avoine ou Confédération Paysanne 84 :

**Téléphone** : 06.51.80.31.05 ou 07 68 08 09 42 le lundi 9h-18h et le jeudi 9h-13h

**Mail** : [pacafollavoine@gmail.com](mailto:pacafollavoine@gmail.com) [confederationpaysanne84@orange.fr](mailto:confederationpaysanne84@orange.fr)

**Page Facebook de l'association** : (optionnel)

<https://www.facebook.com/association.follavoine>

<https://www.facebook.com/Conf84/>

**Coordination collectif « sauvons nos terres 84 »**

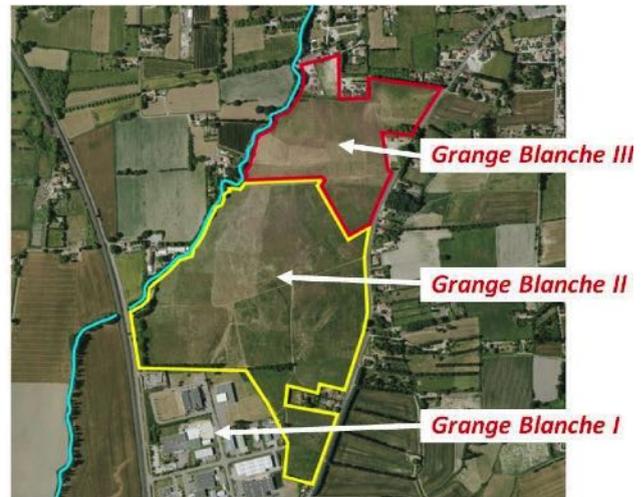
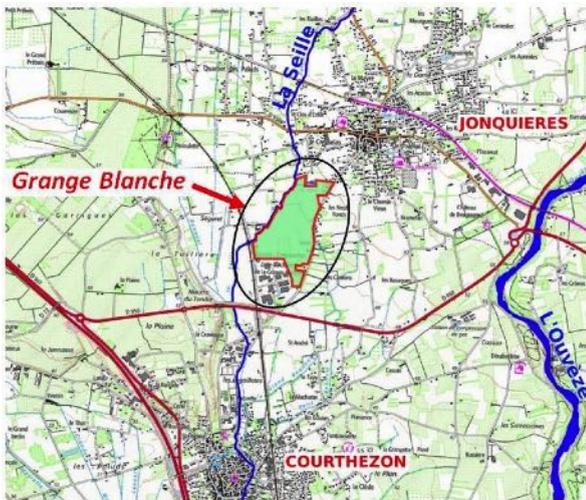
[sauvonsnosterres84@ecomail.fr](mailto:sauvonsnosterres84@ecomail.fr)

# COURTHEZON et JONQUIERES

## Extension de la zone d'activités de Grange Blanche

### CONSTAT :

#### 1) Plan de la zone :



#### 2) Descriptif de la zone :

Le projet d'extension de la zone d'activités de Grange Blanche est situé au sud-ouest du village de Jonquières, dans la plaine agricole de l'Ouvèze et de la Seille, classée inondable dans les PPRI. Cette plaine alluviale de caractère humide correspond à d'anciens marécages mis en valeur pour l'agriculture ou le pâturage à partir du Moyen-âge. La sensibilité environnementale du secteur est élevée : la proximité et la qualité de la nappe phréatique ont motivé la réalisation de plusieurs captages d'eau potable, dont celui des Neufs-Fonds, classé Grenelle, est situé à proximité immédiate du projet et alimente la ville de Courthézon ; la Seille qui longe le site du projet est remarquablement alimentée en eau toute l'année et est classée en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole ainsi qu'à l'inventaire des Zones Humides de Vaucluse.

##### a) Situation géographique :

Situé à cheval sur les communes de Courthézon et Jonquières, le projet est localisé dans le prolongement de la zone d'activité existante de Grange Blanche I, réalisée dans les années 1990, et comporte deux tranches : Grange Blanche II sur la commune de Courthézon, et Grange Blanche III sur la commune mitoyenne de Jonquières. Il est positionné à proximité de l'échangeur autoroutier A7 d'Orange sud, de la RD 950d reliant Orange à Carpentras et de la RD 907 reliant Orange à Avignon.

##### b) Hectares menacés :

###### a. Nombre d'hectares : 34 ha au total

La tranche Grange Blanche II porte sur une superficie de 24 ha, et la tranche Grange Blanche III sur une superficie de 10 ha.

###### b. Nature de la menace :

Le projet est porté par la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (CCPRO) et est inscrit en tant que projet d'intérêt intercommunal dans le SCOT du bassin de vie d'Avignon. La tranche Grange Blanche II, dont les lots sont en cours de commercialisation et les travaux de viabilisation ont débuté, doit recevoir un entrepôt logistique de plus de **5 ha**, notamment destiné au **stockage de produits inflammables et de produits toxiques** relevant des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), ainsi que des PME/PMI et des activités de services. L'activité liée à l'entrepôt logistique doit générer un trafic estimé à **250 camions/jour**. La tranche Grange Blanche III n'en est encore qu'au stade de l'inscription au PLU de la commune de Jonquières en tant que « zone à vocation d'activités économiques fermée à l'urbanisation ».

##### c) Caractéristiques :

Terres agricoles alluviales limoneuses de grande qualité situées à proximité du village de Jonquières, aisément accessibles par la route de Jonquières à Courthézon, par le chemin de l'ancienne Papeterie et par la rue des Sources. Milieu naturellement humide avec présence d'eau à faible profondeur, élément particulièrement favorable en contexte climatique méditerranéen aux cultures maraichères et aux prairies.

##### d) Quel(s) type(s) de production(s) agricole(s) ?

Le site a notamment accueilli après les années 1950 des cultures de millet à balai destinées aux fabriques artisanales de balais, ancienne activité locale florissante, ainsi que des cultures de semences de luzerne et des prairies, auxquelles ont succédé des vignes des années 1980 à la fin des années 2000. Après arrachage des vignes, le site évolue depuis 2013 dans sa totalité en prairie naturelle pâturée périodiquement par un troupeau de brebis.

### e) Biodiversité existante (faune/flore) :

Une enquête naturaliste indépendante réalisée en 2018 et 2019 met en évidence l'exceptionnelle richesse du site en termes de biodiversité : plus de 130 espèces animales y ont été recensées, dont 30 espèces d'oiseaux, mammifères, amphibiens et insectes d'intérêt patrimonial, parmi lesquelles sept sont inscrites à l'annexe I de la directive communautaire 79/409/CE dite « directive oiseaux », et trois à l'annexe II ou IV de la directive communautaire 92/43/CEE dite « directive habitats-faune-flore ». Les vastes milieux prairiaux du site abritent notamment une population reproductrice d'Outardes canepetières (*Tetrax tetrax*), oiseau inscrit en France à la liste des vertébrés protégés menacés d'extinction, et une population de Decticelles des ruisseaux (*Roeseliana azami*), sauterelle endémique du sud-est de la France classée vulnérable sur les listes rouges mondiale et européenne de l'UICN. L'enjeu de préservation de la biodiversité du site est donc très élevé, mais n'a pas été pris en compte dans le cadre de la réalisation du dossier d'autorisation du projet Grange Blanche II, en raison de l'absence de tout inventaire naturaliste, contrairement à ce que prévoit la réglementation.

### 3) Actions citoyennes déjà engagées :

Lettre de l'Association de Défense de l'Environnement Orangeois (ADEO) concernant l'enjeu biodiversité au président de la CCPRO, aux maires des communes de Courthézon et Jonquières et à la DREAL PACA le 2 /09/ 2019.

Intervention en Conseil Municipal de Jonquières au regard des enjeux de biodiversité le 5 /12/ 2019.

Création du collectif citoyen SOS Grange Blanche et conférence de presse le 8 /12/ 2019.

Lettre du collectif SOS Grange Blanche informant le Préfet de Vaucluse de l'absence de prise en compte des enjeux de biodiversité contraire à la réglementation le 12 /12/ 2019.

Mise en ligne d'une pétition sur Change.org le 16 /12/ 2019 : plus de **700 soutiens reçus en 15 jours**.

### 4) Soutiens reçus :

- Association I.D.E.E.S Jonquières
- Collectif Citoyen Courthézon
- Association de Défense de l'Environnement Orangeois

## PROPOSITIONS :

### 5) Quel(s) projet(s) alternatif(s) pour la zone de Grange Blanche?



Réflexions en cours au sein du collectif SOS Grange Blanche récemment créé : agriculture agroécologique, maraichages destinés à l'approvisionnement des cantines scolaires locales, jardins partagés, agropastoralisme, lieux d'observations et d'animations nature.

### 6) Information complémentaire :

Entre 1988 et 2010, 1768 ha de terres agricoles ont déjà été urbanisés ou dédiés à des zones d'activités ou commerciales sur le territoire des cinq communes composant en 2020 la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange, dont 1622 ha de terres labourables et de prairies (Recensement Général de l'Agriculture). Le site du projet Grange Blanche constitue une coupure d'urbanisation dont l'intérêt agricole, le rôle tampon permettant de limiter les effets des inondations et le rôle en tant que continuité écologique Trame Verte et Bleue (TVB) ne sont pas pris en compte, ni dans le SCOT du bassin de vie d'Avignon, ni dans les PLU des communes de Courthézon et Jonquières, ni dans la procédure d'autorisation du projet de zone d'activités Grange Blanche II.

### 7) Contacts locaux :

**Nom(s)** : Collectif SOS Grange Blanche

**Mail** : sosgrangeblanche@gmail.com

**Site Web** : <https://www.facebook.com/sos.grangeblanche.9>

Coordination du répertoire par le collectif Sauvons nos terres84  
[sauvonsnosterres84@ecomail.fr](mailto:sauvonsnosterres84@ecomail.fr)

# VAUCLUSE - COUSTELLET

## ZAC et zone résidentielle dites « du Moulin d'Oise » et déviation

### CONSTAT :

Le SCOT de Coustellet prévoit l'aménagement de 20 ha de terres agricoles dans ce hameau, au profit de zones résidentielles et économiques. Ce projet est adossé à la construction d'une déviation au sud du hameau qui touchera 50 ha de terres agricoles.

#### 1) Plan de la zone :



Image 1 : en orange, emprise de la zone à urbaniser ; en vert, tracé de la déviation. Image 2 : Coustellet aujourd'hui.

#### 2) Descriptif de la zone :

Zone agricole au nord-est de Robion, résidentielle dans sa partie nord et à proximité d'industries vers l'est. Zone traversée par la véloroute Apt-Cavaillon. Le tracé de la déviation est signalé comme « emplacement réservé dans les PLU de Robion et Maubec. Une partie des terres destinées à l'urbanisation sont classées en 2AUe. La quasi-totalité du projet de déviation et d'urbanisation est situé en zone inondable, dans le lit majeur du Coulon.

##### a) Situation géographique

Le secteur du Moulin d'Oise est situé dans le hameau de Coustellet, au nord-est de Robion, au sud de la RD 900. Le tracé de la déviation va de l'entrée ouest de Coustellet depuis la RD 900 (commune de Robion) jusqu'à l'est de Coustellet pour rejoindre la RD 900, sur la commune d'Oppède. Elle traverse le territoire de Maubec.

##### b) Hectares menacés :

###### a) Nombre d'hectares :

**19 hectares (urbanisation) + 50 hectares (déviation).** Selon le dossier de concertation de la communauté de communes de Coustellet (aujourd'hui LMV) et l'avis 2018-2029 de la MRAe. L'emprise au sol de la route serait d'environ 11 ha mais la déstructuration fonctionnelle des terres agricoles (difficultés d'accès, taille critique des parcelles, délaissés, décaissement, ...) atteindrait environ **39 ha**. A noter que près de **27 ha** supplémentaires qui se trouveraient ainsi enclavés perdraient leur attrait agricole et seraient vulnérables à la spéculation immobilière.

###### b) Nature de la menace :

Projet de ZAC et de zone résidentielle inscrit dans le Scot de Coustellet. Projet de déviation porté par le Conseil Départemental. Il s'agirait d'une **route de 2700 m environ en 2x2 voies sur la partie est et 2x1 voie sur la partie ouest**. Plusieurs ouvrages complètent le projet : **2 ronds-points** (à l'intersection avec la RD 2 et RD 900), **trois ponts** pour le franchissement de la véloroute et d'une voie communale, **un dispositif d'assainissement pluvial avec bassins de rétention**.

Le périmètre de projet est **inclus en totalité dans le parc naturel régional (PNRL) du Luberon** et dans la réserve de **biosphère Luberon-Lure**. Il s'inscrit aussi dans une aire d'étude élargie comportant plusieurs zonages naturels remarquables : Zone Natura 2000 du Calavon, Réserve de biosphère, 5 Znieff, 3 zones spéciales de conservation (ZSC), 1 site d'importance communautaire (SIC), 1 Zone Spéciale de Conservation et 1 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope. A ce titre, il semble incompréhensible que le PNRL ait cédé la parcelle AM 66 d'une surface de 1883 m<sup>2</sup> à l'agglomération LMV. Cette parcelle se trouve dans le projet d'urbanisation du Moulin d'Oise et a été cédée pour un montant de 3766€, soit 2€/m<sup>2</sup>.

La déviation occasionnerait des destructions d'habitats et d'individus lors de sa construction et des morts par collisions en phase d'exploitation. Nombreuses espèces touchées : Crapaud calamite et commun, Pélodyte ponctué, Rainette méridionale, Couleuvre de Montpellier, Couleuvre à échelons, Rollier d'Europe, Milan noir, Huppe fasciée, Chevêche d'Athéna, Guêpier d'Europe, Petit-duc scops, Minioptère de Schreibers, Petit murin. La déviation aurait une incidence plus limitée sur 19 autres espèces animales (reptiles, oiseaux, mammifères).

Le projet d'urbanisation sur 20 ha est encore peu détaillé et **n'a pas fait l'objet d'études d'impacts**. Cependant, vu la surface concernée et sa proximité immédiate avec la déviation, il provoquera des nuisances de même nature (destruction d'habitats naturels et de terres agricoles) dans des proportions importantes. S'ajouteront les nuisances inévitables de ce type de projet : imperméabilisation des sols, ruissellement des eaux de pluie,

augmentation du trafic routier, augmentation de l'effet d'îlot de chaleur, pollution sonore et lumineuse, etc.

**c) Caractéristiques :**

Les deux projets, situés an parties sud de Coustellet, se trouvent dans la plaine du Coulon, qui est le **lit majeur de cette rivière**. Ce sont des terres alluviales, donc fertiles. Secteur irrigué par adduction d'eau.

**d) Quel(s) type(s) de production(s) agricole(s) ?**

Vignes, en grande partie

**e) Biodiversité existante (faune/flore) :**

La déviation passerait à un peu plus de 500 mètres du Coulon. 134 espèces d'oiseaux sont présentes à des degrés divers dans la zone de 200 mètres de part et d'autre de la rivière. L'installation humaine ancienne sur le site de Coustellet a fait disparaître les ensembles forestiers originels. Le paysage actuel est constitué de complexes agraires, jachères et marges de végétations subspontanées marquées par des associations végétales liées aux cultures régulièrement labourées ou sarclées et celles bénéficiant de perturbations plus rares et moins intenses. Cet ensemble constitue la trame dominante du site d'étude de la déviation. Les secteurs tombés en désuétude depuis une à plusieurs décennies supportent aujourd'hui des fruticées subméditerranéennes de recolonisation dont la strate herbacée est essentiellement marquée par des ourlets à Brachypode de Phénicie. Les ligneux sont représentés par le Cornouiller sanguin, le Troène commun ou encore l'Orme champêtre. Les zones de cultures accueillent la faune des milieux ouverts où peuvent se manifester notamment la Bergeronnette grise et le Gobemouche gris. Dans les arbustes et les zones de fourrés, vivent le Rouge-gorge familier, le Troglodyte mignon, etc. Pas d'étude naturaliste à ce jour dans le secteur à urbaniser du Moulin d'Oise. Présence probable des espèces de milieux agricoles.

**3) Actions citoyennes déjà engagées :**

Courriers aux maires, député, conseil général et communauté de communes Luberon Monts du Vaucluse

**4) Soutiens reçus (liste) :**

Collectif de riverains opposés au projet

**PROPOSITIONS :**

**5) Quel(s) projet(s) alternatif(s) pour la zone ?**

C'est déjà cultivé

**6) Information complémentaire :**

Risque très élevé d'inondation

Risque d'abandon des terres agricoles restantes (petite surfaces)

Il y aurait déjà la possibilité d'aménager les réseaux routiers existants

**7) Contacts locaux :**

**Nom(s)** ANDREÏS

**Téléphone** : 06 38 67 86 63

**Mail** : s-andreis@hotmail.fr

**Page Facebook de l'association :**

Coordination : collectif « sauvons nos terres 84 »

**sauvonsnosterres84@ecomail.fr**

# VAUCLUSE – ENTRAIGUES SUR LA SORGUE- QUARTIER DU PLAN

## CONSTAT :

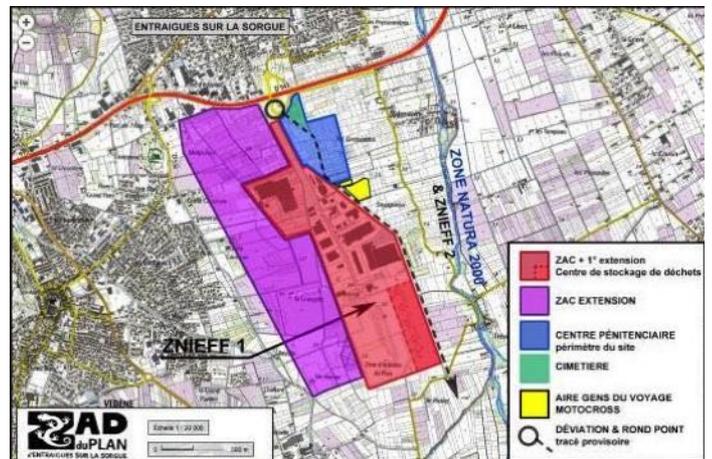
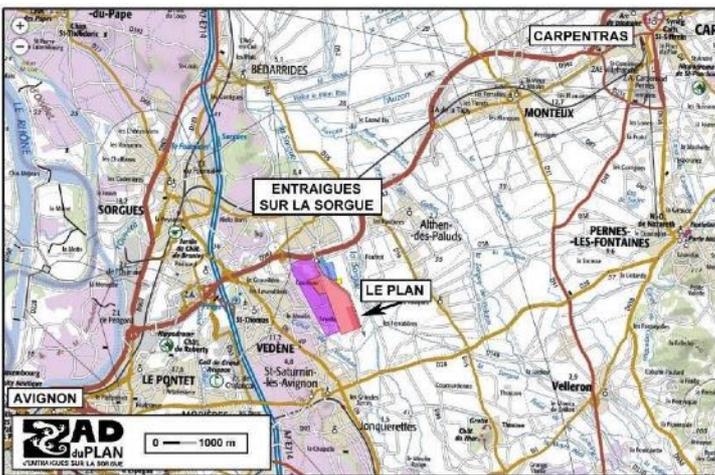
Aujourd'hui, le quartier du PLAN c'est une ZAC de 100 ha (principalement dédié à des plateformes logistiques), un centre de stockage de déchets de 30 ha, une piste de motocross de 2,5ha.

Demain,

- A l'Ouest, 127 ha de terres agricoles sont ciblées par le SCOT comme zone « stratégique » pour le développement économique du Bassin de Vie d'Avignon. La Communauté d'Agglomération du Grand-Avignon y a programmé l'extension de la ZAC actuelle. L'aménagement se fera en 3 phases (27ha, 50ha, 50ha)

- A l'Est, l'Etat a programmé l'implantation d'un centre pénitentiaire sur 22 ha d'emprise foncière, la municipalité d'Entraigues construit un cimetière, le Préfet a accordé au centre de stockage de déchets une extension de 15 ha et la prolongation son activité jusqu'en 2030, le Département ouvre un barreau de déviation qui traversera la zone du Nord au Sud sur 3 km et 11,5 m de large.

## 1) Plans de la zone :



## 2) Descriptif de la zone :

Le quartier du PLAN c'est au total 300ha environ occupés, à l'Ouest et à l'Est par des terres cultivées, des espaces naturels, des friches ; Au centre, une ZAC de 100ha, un centre de stockage de déchets, une piste de motocross, une aire des gens du voyage.

### a) Situation géographique :

Le quartier du PLAN, se situe au Sud de la ville d'ENTRAIGUES sur la SORGUE (84320), dont il est coupé par la D942 Avignon-Carpentras. En limite Est coule la SORGUE classée zone protégée NATURA 2000 et ZNIEFF, à l'Ouest le quartier du PLAN est limitrophe avec la ville de VEDENE et au Sud avec la ville de ST SATURNIN.

### b) Hectares menacés :

a) Nombre d'hectares : **170ha.**

b) Nature de la menace :

- Artificialisation du sol (extension de la ZAC -127ha-, centre pénitentiaire -22ha-, cimetière -3ha-, barreau de liaison routière -3,9km x11,5m -
- A proximité : zone classée inondable risque centennal et décennal.
- Destruction de la biodiversité, des haies, des canaux et roubines.
- Pollution de l'air et de l'eau, nuisances auditives, olfactives, visuelles (90.000T de déchets/an, 3000vehicules/jour + 6700 véhicules/j avec le futur barreau routier.

### c) Caractéristiques :

Cette zone est constituée de terrains argilo-calcaires, très accessibles, plats, de bonne à très bonne qualité agronomique. Ils sont pour la plupart à proximité de la nappe phréatique (60 à 80 cm) et irrigables.

### d) Quel(s) type(s) de production(s) agricole(s) ?

Les productions agricoles sont diverses : arboriculture, blé, tournesol, maïs, prairies pour l'alimentation de chevaux, peupleraie, vignoble de table, 2 élevages de chevaux.

### e) Biodiversité existante :

Une biodiversité très riche, avérée par l'inventaire des ZNIEFF1 et 2 et l'inventaire lié au Site d'Intérêt Communautaire (SIC) NATURA 2000 :

- dans les inventaires ZNIEFF1 et 2 : C'est l'avifaune de milieux ouverts qui est la mieux représentée avec des espèces nicheuses telles que l'Oedicnème Criard, le Petit-duc Scops, la Chevêche d'Athéna ou Chouette Chevêche, la Huppe fasciée, le Rollier d'Europe, la Pie-grièche à tête rousse, la Pie-grièche écorcheur, le Gobemouche gris, le Bruant proyer. Chez les Amphibiens, on peut noter la présence du Triton palmé et du Pélodyte ponctué.  
Au plan floristique le Brachypode de Phénécie, le Brome Erigé et l'Ophioglosse commun.
- Dans l'inventaire NATURA 2000 « la Sorgue et l'Auzon » : des mammifères: le castor et la loutre; des poissons : la truite Fario ou l'Ombre commun; des oiseaux : le Martin pêcheur d'Europe ou le Cincle plongeur; des amphibiens et reptiles : le Pélodyte ponctué, le triton palmé et le lézard ocellé; un insecte : **le Rhycophila vallisclusae, qui ne vit nulle part ailleurs au monde que dans la Sorgue** ; des chiroptères : 14 espèces de chauves-souris

### 3) Actions citoyennes déjà engagées :

Des réunions publiques, conférence de presse, reportage FR3, articles journaux ont été réalisés. Des audiences avec Préfet, maire, président Grand- Avignon, directeur de l'ISDND ont eu lieu. Des manifestations, distributions de tracts, interviews de salariés de la ZAC ont été réalisés. Une charte destinée aux candidats aux élections municipales a été envoyée et une marche scénarisée sur le quartier du PLAN, ainsi qu'une pétition ont eu lieu.

### 4) Soutiens reçus :

Plusieurs associations apportent leur soutien : ESSOR Citoyens d'Entraigues, Défense de l'Environnement et du Cadre de Vie d'Entraigues, Ecole Buissonnière d'Entraigues, Comité de Quartier de Malgouvert d'Entraigues, FNE 84, SOS Granges Blanches, St Sat Environnement, signataires de la pétition, et les 80 adhérents au Collectif de la ZAD du PLAN.

## PROPOSITIONS :

### 5) Quel(s) projet(s) alternatif(s) pour la zone ?

- Sur la partie Ouest 1°) maintien de l'activité agricole existante sur 70ha (arboriculture, grandes cultures)  
2°) accompagnement à la conversion bio sur 23ha d'une exploitation maraîchère afin de contribuer à l'approvisionnement de la restauration collective d'Entraigues (700 repas) 3°) aide au développement d'un projet d'élevage équin avec production de fourrage sur 15ha.
- sur la partie Est proche de la Sorgue d'Entraigues, création d'un espace naturel ouvert sur 5ha avec circuits pédagogiques consacrés à la découverte des espèces floristiques et arbustives locales, des sites d'hébergement et de reproduction de la faune, observatoires ornithologiques...mais également des espaces de détente, et des points-ateliers sous abri pour la fabrication d'objets (abris à insectes, nichoirs, mangeoires, sifflets...) à partir de matériaux naturels...L'ensemble sera ouvert à tous et accueillera les enfants des écoles et du CLSH d'Entraigues, les adolescents de l'espace-jeunes...A prévoir l'embauche de 1 ou 2 accompagnateurs.

### PHOTOS PARTIE OUEST - EXPROPRIATIONS POUR LA FUTURE ZAC



### 6) Information complémentaire :

La commune d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE a vu sa Surface Agricole Utile passer de 837 ha en 2000 à 358 ha en 2010, une perte de terres agricoles de 479 ha en 10 ans soit -57% (source AGRESTE recensement agricole 2000 et 2010)

### 7) Contacts locaux :

#### Nom(s)

Collectif de la ZAD du PLAN : Claude RANOCCHI , Léa COULANGES

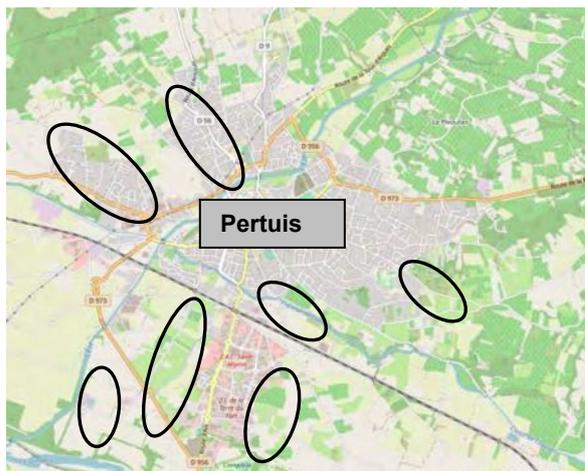
Téléphone : 06.89.64.83.73

Mail : leplan.entraigues@gmail.com

Page Facebook : Collectif de la ZAD du PLAN

## **DESCRIPTIF DE LA MENACE :**

### **1) Plan de la zone :**



### **2) Descriptif de la zone :**

#### **a) Situation géographique :**

Extension des lotissements autour de la ville zone nord-ouest et est,  
Extension de la zone d'activité au sud-est et ouest en plus de la déviation Pertuis Cadenet à l'ouest, déchetterie et divers au sud-ouest.

#### **b) Hectares menacés :**

##### **a. Nombre d'hectares : 235 ha**

- Environ 150 ha en plaine alluviale dont une partie en ZAP, et la majeure partie en zone inondable Durance,
- Environ 85 ha en coteaux.

##### **b. Nature de la menace :**

Toutes ces zones ont été votées au PLU de 2016 (mais non bâties) ou achetées par le Conseil Départemental 84 pour déviation ouest. La Z.A.D de 80 ha, qui entoure la Z.A.C. actuelle d'une quarantaine d'hectares n'est pas encore validée par le Préfet pour cause d'inondabilité très forte par endroits, et d'interférence avec les prérogatives métropolitaines... (nombreuses infos PLU, ZAP disponibles sur le site internet de la commune)

**La commune voudrait en plus acheter près de 3 ha, entourés en bleu, sur la photo aérienne ci-dessus, pour y mettre les locaux du Sivom Durance Luberon (syndicat intercommunal à vocation multiple chargé de l'eau potable et de l'assainissement collectif) et d'autres bâtiments communaux. Ce zonage devait accueillir initialement les silos de la coopérative céréalière de Pertuis. Mais ce projet n'a pas abouti. Cette zone spécifique avait été prévue au PLU à cet effet, zone «stecal» (secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées).**

Imperméabilisation, risque d'inondation accrue en cas de crue de la Durance.

#### **c) Caractéristiques :**

- La plaine est alluviale, irriguée en gravitaire par le canal sud Luberon depuis le 19e siècle. Terre excellente qui a fait la renommée de la pomme de terre de Pertuis, l'asperge etc... Cela est aussi stratégique pour la réalimentation de la nappe phréatique dans laquelle la commune puise l'eau potable pour partie.  
La crise maraîchère a fait que les légumes ont disparu au profit de céréales, cultures de semences et fourrages. Mais le potentiel agricole est toujours là.
- Les coteaux sont en vigne AOC Luberon, en céréales ou friches, car certains propriétaires ne veulent plus de fermier.

#### **d) Quel(s) type(s) de production(s) agricole(s) ?**

Voir au-dessus. Les 2,7 ha entourés en bleu sur la photo ci-dessus, objets du litige actuel, sont en céréales bio et en ZAP. Cette ZAP a été créée en 2016 après l'approbation du PLU 2015/2016 (en contrepartie de l'extension de zone d'activité prévue, pour conforter l'agriculture).

#### **e) Biodiversité existante (faune/flore) :**

Il existe un système d'irrigation gravitaire traditionnel qui distribue l'eau par réseau de canaux d'irrigation en terre dans toute la plaine. Outre le fait que ce réseau maintient un bon niveau de la nappe phréatique durant l'été, il favorise aussi un paysage de bocage sur les berges des canaux propice à la faune et à la flore. Cela est souligné dans les diagnostics environnementaux réalisés lors du PLU de 2015 et dans celui de 2018 à l'occasion de l'aménagement foncier qui est en cours sur la plaine de Pertuis. Cet aménagement vise à rationaliser le parcellaire agricole par des échanges de terrains tout en veillant à sauvegarder la faune et la flore.

### **3) Actions citoyennes déjà engagées :**

Collectif citoyen contre l'artificialisation des terres agricoles en cours de création avec volonté d'au moins réduire la ZAD non encore validée en plaine, ainsi que le projet «Sivom»  
Lettre au préfet, à la Chambre d'Agriculture et à la SAFER par les 2 agriculteurs concernés par le projet «Sivom»

### **4) Soutiens reçus :**

- Soutien reçu de la chambre sur ce point particulier du Stecal «SIVOM».
- Terre de liens est intéressée. Ils sont déjà intervenus sur Pertuis pour l'installation d'un jeune.
- Confédération Paysanne

### **PROPOSITIONS :**

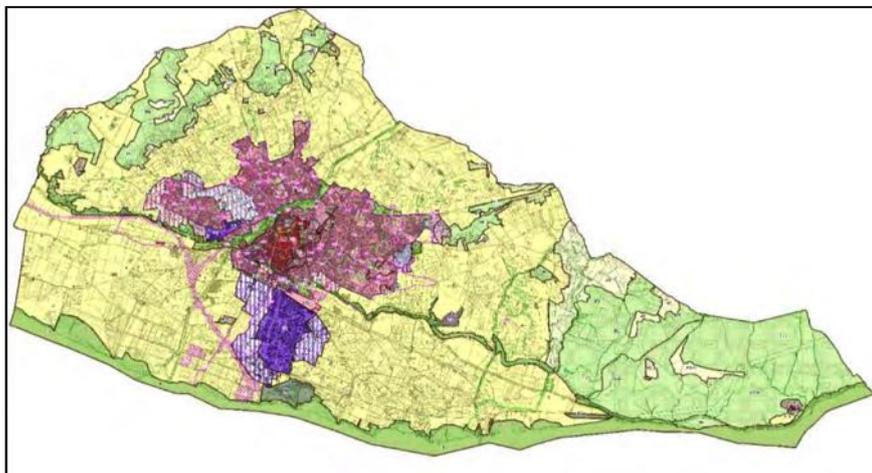
#### **5) Quel(s) projet(s) alternatif(s) pour la zone ?**



Les parcelles concernées en plaine sont pour la plupart déjà cultivées par des agriculteurs du secteur qui sont fermiers. Le bon projet pour Pertuis est de développer en plus des céréales et du fourrage, une agriculture de circuit court avec du maraîchage, pommes de terre, melons, pois chiche et autres produits d'alimentation humaine, si possible en bio. Il est possible d'accueillir, d'installer des nouveaux venus et avoir une agriculture périurbaine dynamique.

Il existe déjà une couveuse créée à l'initiative de la Communauté du Pays d'Aix qui va dans ce sens. Il y a un marché paysan ainsi qu'un point de vente multiproduits direct producteurs à la coopérative viticole de Pertuis. Plusieurs agriculteurs pratiquent déjà la vente à la ferme. 3 magasins bio sont aussi présents. Un remembrement est en cours mais les zones concernées en ont été exclues dès le départ.

#### **6) Information complémentaire :**



*Extrait du PLU.  
En hachuré les nouvelles extensions prévues.*

Un aménagement foncier est en cours sous l'égide du Conseil Départemental.

#### **7) Contacts locaux :**

**Noms / Téléphones** : Nicolas EL BATTARI      06.83.81.91.97  
Pierre FOLLET                      06.26.14.57.39  
Philippe ROBERT                  06.03.49.77.94

**Mail** : laferme.pastiere@orange.fr  
folletpierre@yahoo.fr  
probert41@sfr.fr

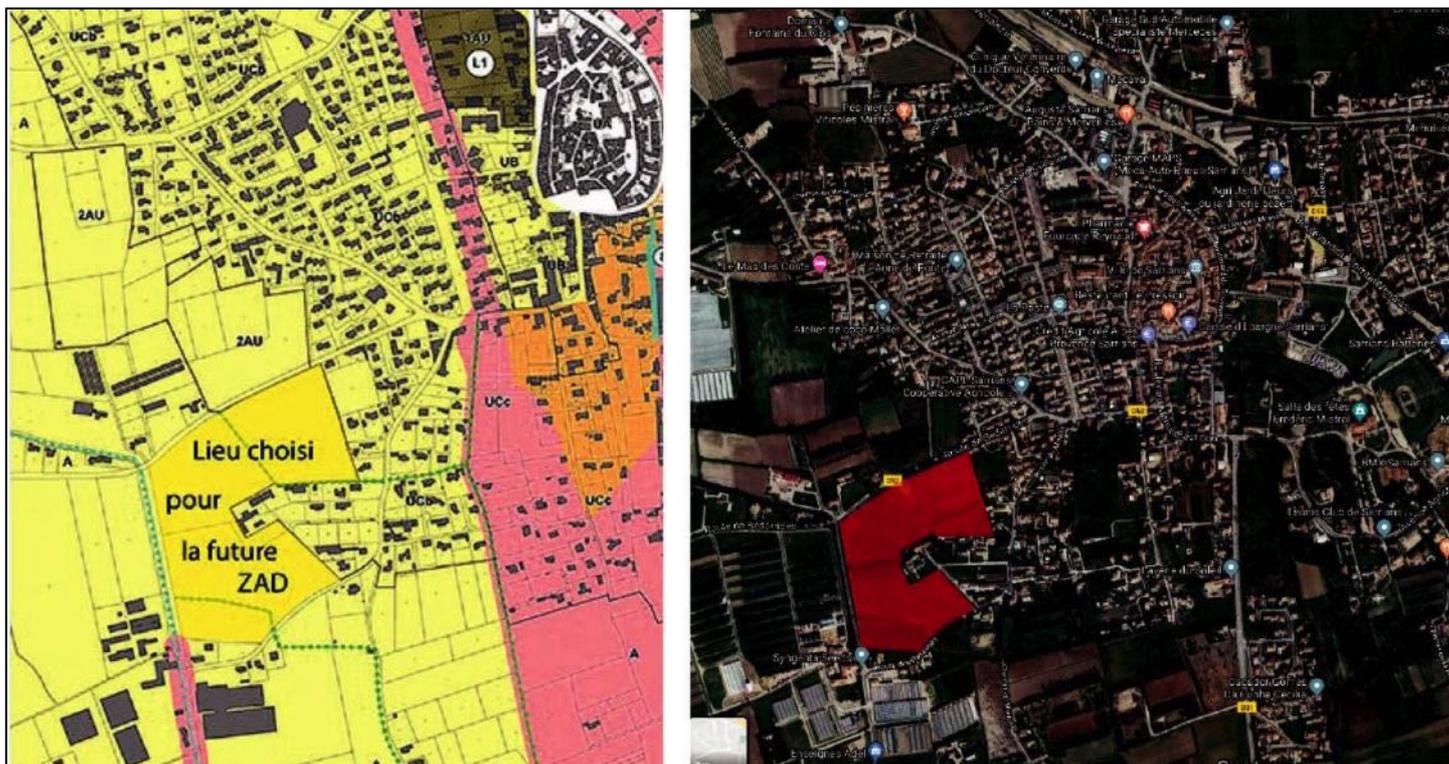
# VAUCLUSE - SARRIANS

## Zone ZAD La Gayère

### CONSTAT :

La communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin (CoVe) en accord avec la municipalité de Sarrians a pour intention d'installer sur des terres agricoles une zone d'aménagement différé sur une superficie de 9 hectares.

#### 1) Plan de la zone :



#### 2) Descriptif de la zone :

La ZAD La Gayère se trouve à Sarrians dans une zone située au Sud-Ouest du village. Elle est bordée au Nord par la Route de Bédarrides et au Sud par la Route des Pasquiers. Le Canal du Moulin longe la zone sur toute sa partie ouest. Les parcelles sur lesquelles la ZAD est prévue sont actuellement des parcelles classées en zone agricole. Cette zone ne bénéficie à ce jour que d'un accès et d'infrastructures routières de très mauvaises qualités. De plus pour atteindre la zone il est nécessaire de traverser le cœur du village de Sarrians.

##### a) Situation géographique :

Au Sud-Ouest de Sarrians. Le quartier de La Gayère est situé en périphérie du village. Venant de Carpentras ou Orange, Sarrians est desservie par la D950. Venant d'Avignon et Monteux, Sarrians est desservie par la D31. Cette dernière est actuellement saturée à certaines heures de la journée.

##### b) Hectares menacés :

a) **Nombre d'hectares : 9 ha**

b) **Nature de la menace :**

Le projet ZAD La Gayère, initié par la municipalité de Sarrians est porté par la CoVe comprenant 25 communes autour de Carpentras. Actuellement la zone est classée en zone agricole non constructible. Pour réaliser ce projet il est nécessaire de modifier le PLU existant. Cette future ZAD pourrait accueillir selon un document de la COVE des activités diversifiées : artisanales et petites industries ou tertiaires.

##### c) Caractéristiques :

Cette zone est constituée de terrains situés dans l'ancien lit de l'Ouvèze. L'Ouvèze a été déviée de son cours naturel au temps de la Papauté à Avignon. L'ancien lit passait beaucoup plus à l'Est, donc beaucoup plus vers Sarrians. La partie Sud de Sarrians n'était qu'un immense marécage asséché superficiellement par la suite, mais toujours gorgé d'eau car alimenté en sous-sol par le lit souterrain de la rivière qui, lui, est resté au même endroit. Ces terrains sont donc à proximité immédiate de la nappe phréatique de l'Ouvèze. Une partie de ces terres agricoles sont cultivées, une autre partie est en prairie et fournit du foin.

#### d) Quel(s) type(s) de production(s) agricole(s) :

Culture de céréales (blé), tournesol, luzerne, vigne mère, prairie de fauche irriguée, pâturage.

#### e) Biodiversité existante (faune/flore) :

Une étude sur zone a mis en évidence l'existence sur le site de :

- **64** espèces d'oiseaux, reptiles, amphibiens et mammifères inscrites aux arrêtés ministériels de **protection nationale**.

- **3** espèces inscrites à la **Directive Habitat Faune Flore**.

- **3** espèces inscrites à la **Directive Oiseaux annexe 1** : Martin pêcheur, Busard des roseaux, Milan noir.

- **1** espèce inscrite à la **Directive Oiseaux annexe 2** : Alouette des champs.

Il existe également un élément faunistique particulièrement original et rare sur le secteur. Il s'agit d'une colonie de Murin à oreilles échanquées (Chiroptère ou Chauve-souris du nom de *Myotis emarginatus*), espèce d'une grande rareté dans la région dont il est **primordial de veiller à la conservation** des milieux dans un périmètre de 3 à 5 km.

La flore est constituée de haies de cyprès et de feuillus ainsi que de très vieux platanes le long du canal du moulin. La prairie irriguée est à flore très diversifiée avec foin composé de graminées et plantes à fleurs. Les canaux primaires et secondaires possèdent une flore typique des canaux d'arrosage.

#### 3) Actions citoyennes déjà engagées :

En 2002 l'association «Sarriains Environnement» s'était opposée à un projet similaire sur la même zone. L'association avait obtenu gain de cause auprès du Tribunal Administratif de Marseille qui avait annulé le POS.

En juillet 2019 nous avons adressé à la Municipalité de Sarrians un recours gracieux rejeté en septembre par Mme le Maire.

En septembre 2019 nous avons déposé une requête introductive d'instance auprès du Tribunal Administratif de Nîmes afin d'annuler la délibération du 8 juillet 2019, par laquelle la commune de Sarrians a, notamment, approuvé l'instauration d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD).

#### 4) Soutiens reçus :

Chambre d'Agriculture de Vaucluse

### PROPOSITIONS :

#### 5) Quel(s) projet(s) alternatif(s) pour la zone ? :

La zone concernée étant actuellement en zone agricole et cultivée, elle doit rester en l'état et permettre à des agriculteurs de continuer leurs activités.



#### 6) Information complémentaire :

Si ce projet venait à voir le jour, il est évident qu'étant donné la très mauvaise desserte de la zone, une modification des voies d'accès serait rapidement nécessaire. Une déviation déjà envisagée en 2002 serait alors d'actualité, ce qui aurait pour conséquence une suppression beaucoup plus importante de zones agricoles et des conséquences irrémédiables sur la flore et la faune.

#### 7) Contacts locaux :

**Nom** : Sarriains Environnement

**Téléphone** : 04.90.65.48.00 - 07.71.60.14.25

**Mail** : contact@mica-paca.com

**Page Facebook de l'association** : [www.facebook.com/jeanclaudio.madaule.5](http://www.facebook.com/jeanclaudio.madaule.5)

Coordination collectif « sauvons nos terres 84 »

[sauvonsnosterres84@ecomail.fr](mailto:sauvonsnosterres84@ecomail.fr)



b. Nature de la menace

4 ha préemptés pour un besoin de 2 ha. 2 ha de terres agricoles menacés

c) **Caractéristiques** : Terres riches culture du blé et autres céréales



Présence d'une culture de céréales au printemps-été 2019

d) **Quel(s) type(s) de production(s) agricole(s) ?**

Grandes cultures (blé, maïs, autres céréales), maraichage (asperge, choux...)

e) **Biodiversité existante (faune/flore) :**

Une partie de la zone concernée est classée en Natura 2000 ; présence de faune et flore inféodée au ripisylve

3) **Actions citoyennes déjà engagées :**

Lettre au commissaire enquêteur le 23 septembre 2018

4) **Soutiens reçus (liste) :**

Le Thor à Venir

**PROPOSITIONS :**

5) **Quel(s) projet(s) alternatif(s) pour la zone ?**

2 ha (non constructibles à ce jour inclus dans le projet) devraient être loués à un paysan. Nous souhaitons des garanties pour que cet espace de terre riche reste agricole et soit définitivement classé comme tel.

Nous avons été contacté par 1 agriculteur en demande de terre pour cultiver des céréales anciennes + 1 contact à établir concernant un besoin de parcelles pour pâture et fourrage.



Avant – Après

7) **Contacts locaux :**

**Nom(s)** : Association D3P (Défense et Promotion du Patrimoine Paysan)

**Site internet** : [www.d3p84.net](http://www.d3p84.net)

**Mail** : [d3p84@orange.fr](mailto:d3p84@orange.fr)